

Département de Lozère

Mairie

10, Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

mairie.esclanedes@wanadoo.fr

www.esclanedes.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Compte Financier Unique 2024

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE	1
	2.1 Généralités du CFU.....	1
	2.2 Vue d'ensemble du Compte Financier Unique	2
	2.3 Comparatif des dépenses et recettes du CA 2023 et du CFU 2024	2
3	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
	3.1 Généralités de la section de fonctionnement.....	3
	3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2024	3
	3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2024	4
4	PRINCIPAUX RATIOS	4

1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

2.1 Généralités du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » :

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire ou le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Le CFU suit une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, et se compose en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune d'Esclanèdes vote le CFU avant le vote du budget. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP de l'année suivante.

2.2 Vue d'ensemble du Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de la commune présente une situation saine avec les résultats cumulés positif à hauteur de plus de 1 400 €uros.

Dans ce budget, seule la section de fonctionnement est présente pour la gestion des affaires courantes. Le budget du CCAS d'Esclanèdes n'a donc pas de section d'investissement comme les autres budgets communaux.

Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0.00	506.68	506.68
	Recettes réalisées (1)	B	0.00	553.55	553.55
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0.00	2 950.00	2 950.00
	Dépenses réalisées (1)	E	0.00	1 526.74	1 526.74
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0.00	-973.19	-973.19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0.00	2 443.32	2 443.32
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	0.00	1 470.13	1 470.13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	0.00	1 470.13	1 470.13

2.3 Comparatif des dépenses et recettes du CA 2023 et du CFU 2024

		CA 2023	CFU 2024	variation
Fonctionnement	Dépenses	442.36	1 526.76	245.14%
	Recettes	1 298.04	553.55	-57.35%
	Résultat	855.68	-973.21	-213.74%
Investissement	Dépenses	0.00	0.00	0.00%
	Recettes	0.00	0.00	0.00%
	Résultat	0.00	0.00	0.00%

3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

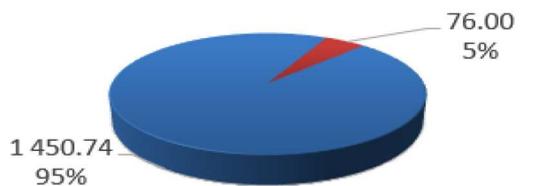
3.1 Généralités de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

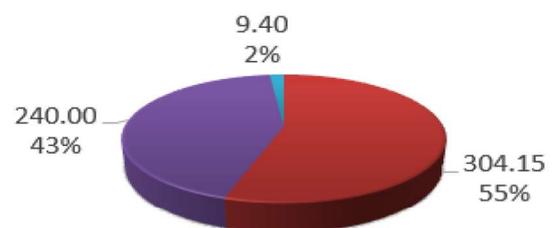
3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2024

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024
011 Charges à caractère général	1 450.74
012 Charges de personnel, frais assimilés	76.00
014 Atténuations de produits	
65 Autres charges de gestion courante	
656 Frais fct des groupes d'élus	
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
Dépenses réelles	1 526.74
042 Opérations d'ordre	
Dépenses d'ordre	0.00
Dépenses de fonctionnement	1 526.74

Recettes de fonctionnement	CFU 2024
13 Atténuations de charges	
70 Produits services	304.15
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participation	240.00
75 Autres produits de gestion courante	9.40
76 Produits financiers	
Recettes réelles	553.55
042 Opérations d'ordre	
Recettes d'ordre	0.00
Recettes de fonctionnement	553.55



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel, frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 656 Frais fct des groupes d'élus
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles



- 13 Atténuations de charges
- 70 Produits services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participation
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'achat de matières premières ;
- l'achat de fournitures ;
- les prestations de services effectuées ;
- les cotisations URSSAF (cotisation annuelle obligatoire pour 4 membres bénévoles).

Détails des dépenses 2024 :

- Vœux 2024 : 509€
- Chasse aux œufs : 200€
- Fleurs naissances : 75€
- Cadeaux personnes âgées : 620€

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes suivantes :

- versées par le Budget Primitif Principal de la commune ;
- la location d'une parcelle, propriété du CCAS d'Esclanèdes ;
- le remboursement d'une partie de la TF de la parcelle appartenant au CCAS.

3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2024

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 Charges à caractère général	1 465.09	921.65	4 503.41	542.00	290.36	1 450.74
012 Charges de personnel, frais assimilés		80.00	72.00	76.00	152.00	76.00
014 Atténuations de produits						
65 Autres charges de gestion courante						
656 Frais fct des groupes d'élus						
66 Charges financières						
67 Charges exceptionnelles						
Dépenses réelles	1 465.09	1 001.65	4 575.41	618.00	442.36	1 526.74
042 Opérations d'ordre						
Dépenses d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses de fonctionnement	1 465.09	1 001.65	4 575.41	618.00	442.36	1 526.74
évolution		-31.63%	356.79%	-86.49%	-28.42%	245.14%

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
13 Atténuations de charges						
70 Produits services	260.00	3 483.49	264.27	273.65	289.04	304.15
73 Impôts et taxes						
74 Dotations et participation	900.00	1 100.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	240.00
75 Autres produits de gestion courante				8.40	9.00	9.40
76 Produits financiers	12.80	13.00	7.60			
Recettes réelles	1 172.80	4 596.49	1 271.87	1 282.05	1 298.04	553.55
042 Opérations d'ordre						
Recettes d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de fonctionnement	1 172.80	4 596.49	1 271.87	1 282.05	1 298.04	553.55
évolution		291.92%	-72.33%	0.80%	1.25%	-57.35%

4 PRINCIPAUX RATIOS

- Le Budget Primitif 2024 du CCAS représente 0,67% de la section fonctionnement du Budget Primitif Principal 2024 de la commune.
- Le CCAS engage en 2024 environ 4 € par habitant de la commune pour son fonctionnement (population 2024 : 429 habitants).
- Le Budget Primitif Principal de la commune d'Esclanèdes finance la quasi-totalité des actions du CCAS.